

la sauvagerie des prairies et des montagnes en vergers et en vastes industries forestières, minières et poissonnières, ainsi qu'en un grenier pouvant alimenter non seulement le Canada mais le monde entier.

Les hommes d'État, les hommes d'affaires et les travailleurs de l'humble Canada de 1870, qui comptait alors quatre millions et demi d'âmes, ont entrepris, avec une confiance sublime . . . presque ridicule . . . en l'avenir de leur pays, la construction d'un chemin de fer transcontinental d'au moins 3,500 milles, dont 2,500 milles, dans l'Ouest, à travers le bouclier précambrien, les prairies et trois chaînes de montagnes, jusqu'à la côte du Pacifique. En outre, ce tronçon occidental devait compter, pour ses recettes d'exploitation, sur moins de 200,000 hommes, femmes et enfants dispersés dans une vaste région. Néanmoins, l'effort des pionniers a été couronné de succès.

Et dans le domaine spirituel, la nation canadienne, grâce à l'esprit de tolérance de sa population et à l'équité et la sagesse de ses hommes d'État de tous les partis,—je suis heureux de le dire,—a vu grandir sur son territoire deux groupes ethniques principaux, deux grands groupements religieux, et vu se parler deux langues, avec moins d'animosité et plus d'unité que dans tout autre pays du monde où se retrouvent les mêmes conditions, sauf peut-être en Suisse.

Tous ces Canadiens, toutes ces Canadiennes ont pensé, senti et agi en citoyens d'un grand pays. De même aussi ceux qui ont contribué à l'effort militaire du Canada lors de deux guerres mondiales où, par rapport à ses ressources en hommes et en biens notre pays a consenti des sacrifices héroïques pour la défense de la paix et de la liberté.

Ainsi donc, le motif le plus puissant,—et de beaucoup,—que nous ayons d'adopter le présent bill en tant que mesure tendant à l'autonomie complète, c'est que le Canada, dans presque toutes les autres sphères,—politique, financière, économique,—dans le domaine des affaires extérieures, dans sa production primaire et secondaire, dans son commerce et son industrie, dans son aide aux nations moins favorisées et dans son appui militaire à la cause de la liberté et de la paix, a atteint son plein épanouissement à titre de nation. Il s'agit de savoir s'il est compatible avec notre statut de nation de perpétuer le régime en honneur pour l'audition des causes, régime qui date de l'époque coloniale et qui garde les caractéristiques de cette époque, et de perpétuer ce régime devant le jugement du Conseil privé qui affirme dans les termes les plus clairs possible les droits souverains du Canada d'adopter des lois en vue de l'établissement de sa souveraineté judiciaire.

Certes, monsieur l'Orateur, notre pays possède depuis l'origine bien des qualités qui en font la grandeur; il est aujourd'hui, plus uni, plus magnanime et plus puissant que jamais, et étant donné ses ressources et ses perspectives d'avenir, il semble que nous n'avons qu'à agir en qualité de citoyens d'un grand pays pour que le Canada soit à la hauteur du rôle qui lui revient.

A titre de citoyens d'un tel pays nous aurions tort de demander à d'autres, même s'ils sont de notre propre race, de juger nos causes à notre place, d'interpréter nos lois et de modifier, au besoin, notre constitution. Si, par mesquinerie ou étroitesse d'esprit, nous perpétuons sans raison un tel ordre de choses, nous sommes indignes des réalisations et des sacrifices de nos concitoyens et de la munificence dont la Providence a fait preuve envers notre pays.

J'estime, monsieur l'Orateur, que l'adoption du projet de loi fera époque dans notre histoire. On aurait pu l'adopter plus tôt. Il n'y a pas lieu de la retarder un seul instant et elle devra être suivie de la dernière étape essentielle de notre marche vers l'autonomie complète, qui consistera à prendre sur nous-mêmes le droit de modifier notre propre constitution.

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** M. l'Orateur, nous n'avons reçu que tard cet après-midi le texte imprimé en anglais du projet de loi. Je crois savoir d'autre part qu'on n'en a pas encore distribué le texte français. Le premier ministre (M. St-Laurent) ne verra sans doute pas d'objection au renvoi du débat à une séance ultérieure. Je propose une motion à cette fin.

**M. Church:** Procédure fort inusitée.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.

### MINISTÈRE DU TRAVAIL

142. Administration, \$735,337.  
(Le crédit est réservé.)

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

121. Administration, \$256,281.  
(Le crédit est réservé.)

### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services ordinaires—

239. Subventions aux associations et instituts militaires et autres, mentionnés au budget des dépenses, \$227,150.

(Le crédit est réservé.)